

MAIRIE DE GRANDFRESNOY

EDITION 2022 – DOCUMENT A CONSERVER

Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs (DICRIM)

Le Mot du Maire



Ce document est destiné à recenser les causes qui pourraient mettre en danger nos populations pour faire face dans l'urgence à la gestion d'une catastrophe naturelle, sanitaire ou technologique sur la Commune.

« Il n'est pas dans notre volonté d'effrayer, mais simplement de participer à la prise de conscience collective. »

Mesdames, Messieurs,

Chers administrés,

La sécurité des habitants de Grandfresnoy est l'une de nos préoccupations majeures.

Pour mieux assurer notre protection, nous devons comprendre avec réalisme et précision ce qui est susceptible de menacer la sécurité de chacun.

Il n'est pas dans notre volonté d'effrayer, mais simplement de participer à la prise de conscience collective. Notre environnement immédiat nous impose des règles qu'il est utile de respecter et de connaître, pour pouvoir vivre en harmonie avec lui.

C'est dans la perspective de ces moments que nous ne souhaitons pas, qu'il faut nous

*Qu'est-ce que le
risque majeur ?*

...

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de la société.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil d'information destiné à vous faire connaître les risques majeurs présents sur la Commune de Grandfresnoy et les consignes de sécurité à suivre. Ce document recense les actions et mesures engagées par votre municipalité et par les pouvoirs publics.

préparer collectivement. Il s'agit d'assurer votre protection du mieux possible pour que Grandfresnoy et sa population demeurent des espaces de bien et de bon vivre ensemble.

Lisez-le attentivement afin de connaître les outils d'alerte utilisés et les bons réflexes à adopter en cas d'évènement majeur imprévu.

Ivan WASYLYZYN
Maire de Grandfresnoy

Selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM de l'Oise, édité par la préfecture en octobre 2012, la Commune de Grandfresnoy est concernée par un risque majeur :

-cavités ou marnières existantes

QUE FAIT LA COMMUNE ?

En cas d'évènement impactant sur le fonctionnement du village, les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le Maire assure le pilotage et la coordination des secours sur la

Commune : il est le Directeur des Opérations des Secours (DOS). Pour cela, le Maire alerte la population et peut déclencher le Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci détaille l'ensemble des opérations de sauvegarde des personnes et des biens

L'alerte :

« **Une personne avertie en vaut deux** » : beaucoup d'évènements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

L'alerte peut être donnée par différents moyens :

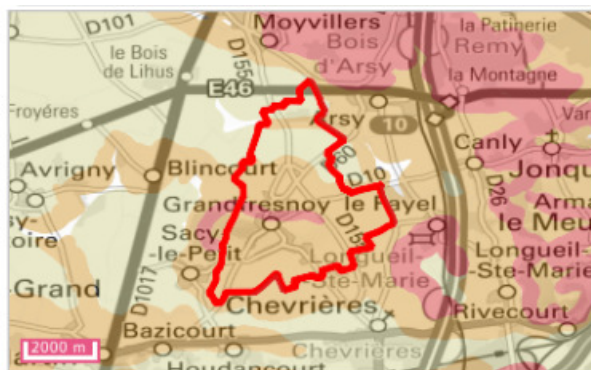
- Véhicule du service technique de la Commune sonorisé : il parcourra la zone concernée par l'évènement afin de vous prévenir
- Le système d'appel téléphonique de masse
- Site internet de la Commune : www.grandfresnoy.fr



Le Retrait-Gonflement des Argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).

Bien que sans danger pour l'homme, ce phénomène peut entraîner des conséquences importantes sur les bâtiments : fissuration des structures, distorsion d'ouverture, décollement des bâtiments annexes, etc.



Exposition forte
Exposition moyen
Exposition faible

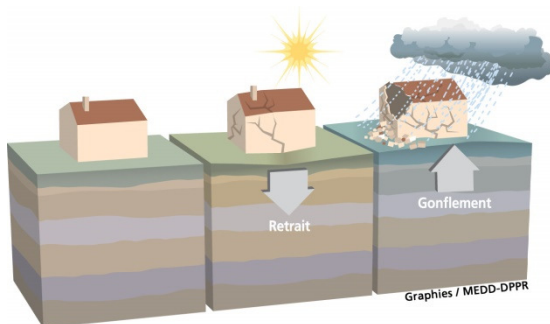


Le Bureau de Recherche Géologiques et Minières publie des informations pour mieux comprendre les phénomènes de mouvement de terrain et situer les risques connus :

www.bdmvt.net

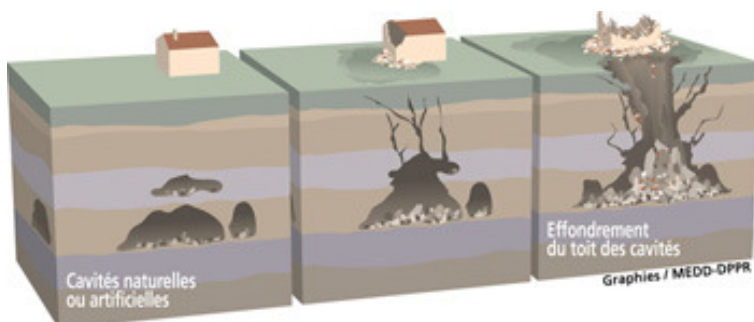
LES BONS REFLEXES

- ✓ Prenez des photographies
- ✓ Posez des témoins sur les fissures pour évaluer les écartements
- ✓ Faites une déclaration à votre assurance
- ✓ Avertissez la Mairie



L'effondrement de cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (cavernes, grottes,...) ou artificielles (mines, carrières d'extraction, anciens abris, souterrains, caves...) peuvent entraîner un effondrement et provoquer en surface une ouverture de dimension variable.



LES BONS REFLEXES

- ✓ Prévenir la Mairie de l'existence de cavités souterraines dont l'effondrement pourrait porter atteinte aux personnes et aux biens.
- ✓ Evacuez le bâtiment
- ✓ Eloignez-vous de la zone dangereuse
- ✓ Prévenez immédiatement les pompiers et la mairie

**NE REVENEZ JAMAIS
SUR VOS PAS**

Risque majeur : Le mouvement de terrain

Cavités présentes dans votre Commune



Source: BRGM

Mouvements de terrain recensés dans votre Commune



Source: BRGM

Un séisme recensé dans votre Commune

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante.



Source: BRGM

Le territoire de Grandfresnoy n'accueille pas d'entreprise dite à haut risque (également appelée SEVESO). Cependant, de par sa proximité géographique avec d'autres sites industriels situés sur des communes limitrophes, ce risque est à prendre en compte.

Les principales manifestations d'un risque industriel sont : l'incendie, l'explosion, la dispersion dans l'air, l'eau ou le sol, de produits dangereux avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact.



LES BONS REFLEXES

Si vous entendez le signal d'alerte :

- ✓ Respectez les consignes de sécurité qui vous seront transmises (par la mairie ou la radio)
- ✓ Rejoignez le bâtiment le plus proche
- ✓ Bouchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, ventilations mécaniques contrôlées – VMC)

N'évacuez les lieux que sur ordre des autorités

- ✗ Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle, ne fumez pas
- ✗ N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- ✗ Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

Au signal de fin d'alerte :

- ✓ Aérez le local où vous vous trouviez
- ✓ N'évacuez les lieux que si un signal continu de 30 secondes retentit ou sur ordre d'évacuation

Reconnaître le signal national d'alerte :

Sachez reconnaître le signal national d'alerte qui comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute 41.

Vous pouvez l'écouter sur le site de l'Institut Français des Formateurs Risques majeurs et protection de l'Environnement :

<https://www.iff-rme.fr/mediatheque>



Bien qu'ils ne soient pas assimilés à des risques majeurs dans notre département, certains phénomènes météorologiques peuvent se révéler extrêmement dangereux et avoir des répercussions humaines et matérielles. Ces risques météorologiques comprennent :

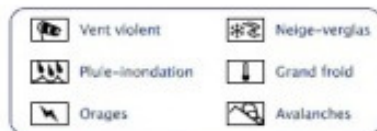
- Les tempêtes : génératrices de vents violents, elles peuvent être accompagnées, précédées ou suivies de fortes précipitations et parfois d'orages.
- La canicule : épisode de températures élevées, de jour (supérieur à 30°C) comme de nuit (supérieur 18°C), sur 3 jours minimum.
- Les épisodes de grand froid : épisode de temps froid (2 jours minimum) caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.
- Neige et verglas
- Pollution

Dans un souci de prévention, Météo France publie quotidiennement une carte de vigilance. Pour exprimer l'intensité du danger, ces cartes sont graduées selon 4 niveaux de couleur (vert, jaune, orange, rouge).

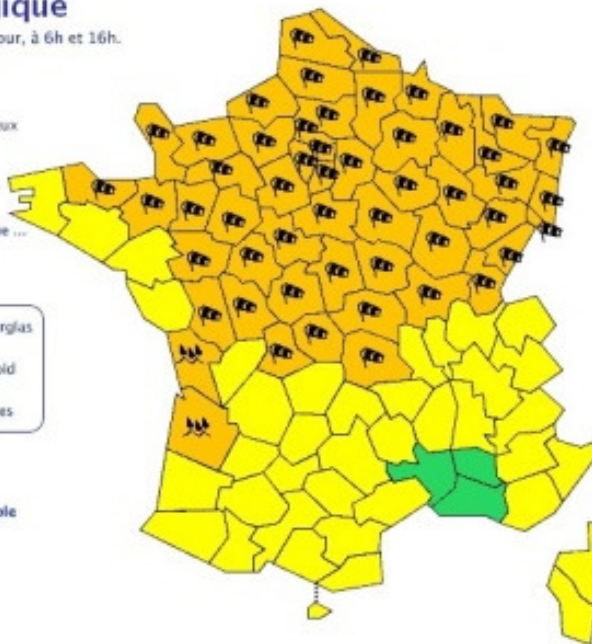
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

LES BONS REFLEXES

Vents violents, tempête :

- ✓ Retirez, mettez à l'abri les objets susceptibles d'être emportés
- ✓ Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets
- ✓ Gagnez un abri en dur, fermez portes et volets
- ✓ Informez-vous des messages météo et des consignes
- ✓ Limitez les déplacements en voiture
- ✗ Ne touchez pas aux câbles électriques tombés au sol
- ✗ N'intervenez pas sur les toitures

Fortes précipitations, grand froid :

- ✓ Débranchez les appareils électriques en cas d'orage
- ✓ Chauffez votre logement, sans le surchauffer et assurez une bonne ventilation
- ✓ Alimentez-vous convenablement et consommez des boissons chaudes
- ✓ Evitez les expositions prolongées au froid et les chocs thermiques brusques
- ✓ Habillez-vous chaudement, couvrez-vous la tête et les mains, le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid

Canicule et chaleurs extrêmes

Le dispositif de prévention du risque de canicule est mis en place depuis plus de 10 ans et réactualisé chaque année. Il appartient en conséquence au maire de dresser un registre nominatif.

❖ RÉINSCRIPTION :

Vous êtes déjà inscrit, complétez le bulletin pour réactualiser les données.

❖ QUI PEUT S'INSCRIRE :

Les personnes âgées de 65 ans et plus,

Les personnes âgées de 60 ans et plus inaptes au travail,

Les adultes handicapés bénéficiant de l'un des avantages ci-après :

Carte d'invalidité Sécurité Sociale, d'invalidité de guerre, AAH et ACTP).

Cette inscription est facultative.

❖ COMMENT S'INSCRIRE ?

La personne elle-même ou son représentant légal ainsi qu'un tiers (voisin, ami, médecin traitant, etc...) renseigne le formulaire ci-contre et le dépose à la mairie.

❖ POURQUOI ?

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence le registre est transmis au Préfet à qui il appartient de communiquer tout ou partie des données du registre à d'autres destinataires tels que les organismes et services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile.

Dans ce cadre le Maire n'agit que sur instruction du Préfet.

LES BONNS REFLEXES

Fortes chutes de neige,

verglas :

- ✓ Protégez-vous et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile
- ✓ Munissez-vous d'équipements spéciaux si nécessaire
- ✓ Respectez les déviations mises en place
- ✗ N'entreprenez que les déplacements nécessaires

Pollution :

- ✓ Soyez vigilants vis-à-vis des personnes sensibles : enfants, personnes âgées, personnes allergiques, cardiaques, ou souffrant d'une pathologie chronique
- ✓ Adaptez vos activités : privilégiez les activités physiques d'intensité moyenne ou faible et en intérieur.

Canicule, fortes chaleurs :

- ✓ Passez quelques heures par jour dans un endroit frais
- ✓ Buvez fréquemment de l'eau
- ✓ Mouillez votre corps plusieurs fois par jour sans vous sécher
- ✓ Restez vigilants vis-à-vis des personnes sensibles (séniors, enfants...)
- ✗ Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- ✗ Ne pratiquez pas d'activité physique intense

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Des personnes âgées et handicapées isolées vivant à leur domicile

M. / Mme / Mlle

NOM : -----

Prénom : -----

Date de naissance : ----/-----/-----

Adresse : ----- 60680 GRANDFRESNOY

 -----

Qualité : ☐ Personnes âgées 65 ans et +

☐ Personnes âgées 60 ans inaptes au travail

☐ Personnes handicapées : -----



Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom et Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal et ville : -----

 -----



Nom, adresse et numéro de téléphone du service intervenant à domicile :

Nom et Prénom : -----

Adresse : -----

Code postal et ville : -----

 -----



Date de la demande : ----/-----/-----

POMPIERS/SERVICES DE SECOURS : 18 / 112

GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

SAMU SOCIAL : 115

METEO FRANCE : 32 50

POUR PLUS D'INFORMATIONS

MAIRIE DE GRANDFRESNOY

119, rue de l'Eglise

60680 GRANDFRESNOY

Tél. : 03.44.41.47.26

mairie@grandfresnoy.fr

www.grandfresnoy.fr



Préfecture de l'Oise : www.oise.pref.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Oise : www.picardie.developpement-durable.fr

Portail national de la prévention des risques majeurs : www.prim.net